

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE
LE MARDI 23 mai 2023 À 18H30**

Présences :

Catherine Arpin
Christian Lamy
Nathalie Hébert
Nancy Bernard
Marie-Ève Paquette
Marie Hélène Froment
Diane Robichaud
Annick Gamache
Virginie Lachapelle (substitut Sarah Labrecque)
Anne-Marie Feletig (substitut Roxanne Gascon)
Marie-Pierre Portelance (substitut Amélie Nantel-Vivier)
Cindy Leclerc (substitut Étienne Patenaude)

Absents :

Étienne Patenaude
Sarah Labrecque
Roxanne Gascon
Louise Gagné
Amélie Nantel-Vivier

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
Le quorum est constaté, l'assemblée est normalement constituée.

- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CÉ -22-23-43

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment, appuyée par Cindy Leclerc,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

- 3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal de mars 2023**
Le procès-verbal de mars 2023 sera adopté au prochain conseil d'établissement en juin 2023.

- 4. Parole au public**
Pas de prise de parole.

- 5. OPP (Suivi)**
Merci aux bénévoles qui sont venus aider au bon déroulement de la Kermesse pendant la semaine des services de garde.

CÉ -22-23-44

- 6. Consultation nouveau règlement du traitement des plaintes**
La nouvelle Loi sur le Protecteur national de l'élève (RLRQ c. P-32.01) a été adoptée en juin 2022. À compter de la rentrée 2023, le Protecteur national de l'élève sera responsable d'un nouveau processus de traitement des plaintes uniforme applicable à toutes les écoles publiques et privées du Québec (préscolaire, primaire, secondaire, FP et FGA).

En résumé, cette loi :

- Abroge le processus de demande de révision devant le Conseil d'administration;
- Remplace les protecteurs de l'élève actuels (un par CS et CSS, désignés par le CA) par 13 protecteurs de l'élève régionaux, qui relèvent tous du Protecteur national;
- Prévoit la désignation d'un Responsable du traitement des plaintes (RTP) dans chaque CSS;
- Établit un processus de traitement des plaintes identique pour tous les CSS;

Le nouveau processus de traitement des plaintes s'appliquera à toutes les plaintes qui concerneront les services rendus à des élèves ou à des enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison. Cela inclut, notamment, l'enseignement, les services complémentaires, le service de garde, le transport, les activités parascolaires, etc.

Le Règlement actuel du CSSP, sur le traitement des plaintes doit donc être abrogé. Toutefois, un nouveau Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves doit être adopté. L'adoption de nouveau règlement nécessite une consultation auprès de tous les conseils d'établissement, même si ce règlement ne concerne pas les services rendus aux élèves.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement le projet de règlement.

Les membres du conseil d'établissement n'avaient pas de commentaires à émettre à ce sujet.

7. Approbation par courriel d'une sortie (approbation)

Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 20 avril par la directrice concernant une opportunité que le 3^e cycle avait d'assister à un spectacle de l'orchestre symphonique le 26 avril au théâtre de la ville de Longueuil.

Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une décision devait être prise à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement.

Tous les membres ont répondu et donné leur avis sur le sujet de cette consultation.

Tous les membres étaient en accord.

CÉ -22-23-45

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Lamy il est résolu à l'unanimité des voix exprimées :

DE CONFIRMER la décision prise à la suite de la consultation par courriel.

8. Consultation courriel de location d'espace

Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 5 mai par la directrice concernant une location d'espace pour un tournage prévu le 14 mai. Les espaces utilisés sont : le stationnement, l'entrée de l'école et le salon du personnel.

Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une décision devait être prise à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement.

Tous les membres ont répondu et donné leur avis sur le sujet de cette consultation.

Tous les membres étaient en accord.

CÉ -22-23-46

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Paquette il est résolu à l'unanimité des voix exprimées :

DE CONFIRMER la décision prise à la suite de la consultation par courriel.

9. Fonds à destinations spéciales

Un montant de 945\$ a été déposé dans le fonds à destination spéciale. Il provient de la campagne de financement des Super recycleurs.

10. Frais chargés aux parents (Approbation)

Les listes des frais chargés aux parents préparées par les enseignants en tenant compte des encadrements sont présentées.

CÉ -22-23-47

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy, appuyée par Marie-Ève Paquette.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, d'approuver les listes de frais chargés aux parents comme présentées.

11. Listes de fournitures scolaires (Approbation)

CÉ -22-23-48

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique ;

Les listes proposées par la direction :

- ont été élaborées avec la participation des enseignants ;
- respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées édictées par le Ministère ;
- respectent la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres, adoptée par le centre de services scolaire ;
- prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2021-2022 par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Arpin appuyée par Marie-Pierre Portelance, il est résolu,

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2023-2024 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER la direction pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents.

12. Organisation scolaire 2023-2024 (Information)

La directrice présente l'organisation scolaire 2023-2024

- 3 classes du préscolaire
- 4 classes de 1^{re} année
- 3 classes de 2^e années
- 3 classes de 3^e année
- 3 classes de 4^e année
- 3 classes de 5^e année
- 3 classes de 6^e année
- 2 classes ACCÈS

13. Activité semaine sans voiture (suivi)

Marie-Ève Paquette présente la documentation qui a été élaborée. Des billets de types « moitié-moitié » seront remis aux élèves venant à l'école en transport actif tous les matins de la semaine du 12 juin 2023. Le tirage des prix offerts par des commanditaires aura lieu le vendredi 16 juin 2023.

14. Budget CÉ(approbation)

La directrice propose que le budget du CÉ soit utilisé pour payer un buffet pour la dernière rencontre prévue le 13 juin.

CÉ -22-23-49

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment, appuyée par Christian Lamy.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la dépense du budget du conseil d'établissement pour un buffet lors de la dernière rencontre.

15. Aide aux parents (approbation)

La direction propose de prendre le montant destiné à l'aide aux parents de 3 300\$ pour bonifier le soutien pédagogique prévu l'année prochaine. Ce montant permettrait de pouvoir faire du soutien pédagogique 40% sur toute l'année.

CÉ -22-23-50

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Ève Paquette, appuyée par Cindy Leclerc.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, que le montant de l'aide aux parents soit utilisé pour bonifier l'offre de soutien pédagogique pour l'année scolaire 2023-2024.

16. Projet éducatif (information)

Le comité est en train de faire les analyses des résultats. Le contexte externe du projet éducatif est fait.

17. Communication dans l'Alizé (information)

Promouvoir la semaine du transport actif, dévoiler l'organisation scolaire pour 2023-2024, parler de l'avancement du projet cours d'école (classe extérieure), donner l'horaire de la dernière semaine de juin et rappeler que le conseil d'établissement est en contact avec la ville de Boucherville pour la sécurité aux abords de l'école.

18. Service de garde (information)

Semaine des services de garde appréciée de tous.

19. Vie à l'école (information)

Préscolaire : Visite d'ÉducaZoo, les enfants se pratiquent pour la Course des Couleurs, l'accueil des nouveaux élèves se fera bientôt

1^{er} cycle : Visite de Valérie Fontaine, du Zoo mobile et des Neurones atomiques. Projet de poésie
2^e cycle : Journée plein air à l'Estacade très appréciée, Activité Oyé Oyé en Univers Social. Pour les 4^e, projet de création d'une seigneurie sur Minecraft et préparation aux examens du Ministère.
3^e cycle : Classe verte à Minogami

Le 11 mai dernier a eu lieu le Cross-Country à l'école Pierre-Boucher.
Un duo d'élèves du 3^e cycle a remporté la médaille de bronze lors d'une compétition de robotique. Ils iront à la compétition nationale.

20. Comité de parents

Peu de nouvelles à annoncer.

21. Correspondance

Madame Amélie Nantel-Vivier a fait parvenir un questionnaire concernant les aides-surveillants dans la cour. Elle se demandait si c'était dans le cadre du programme Vers le Pacifique. La direction répond que non, c'est dans le cadre de la mesure à l'École on bouge que des élèves animent des activités dans la cour.

22. Sujets divers

Le certificat pour Louise Lavoie pour la semaine de l'engagement parental est prêt.

23. Levée de l'assemblée

CÉ -22-23-51

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment, appuyée par Marie-Pierre Portelance.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la levée de l'Assemblée.
Le conseil se clôt à 20h46.

Christian Lamy
Président du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice